

RÈGLEMENT 2020

1 – Organisateur

Le Challenge Loire Forez 2020 est organisé par Loire Forez agglomération, seule habilitée à déterminer le nombre et la liste des épreuves sélectionnées.

2 – Épreuves 2020

En 2020, le Challenge Loire Forez regroupe **8 courses nature, trails ou rallye-trail**.

Les épreuves proposées sont classées en 2 catégories, en fonction de la distance à parcourir :

- les « **parcours découvertes** » (parcours de 10 à 19,9 km chronométrés)
- les « **parcours experts** » (parcours de 20 à 42 km chronométrés)

Pour les rallyes, seul celui offrant la distance la plus longue (15 km) a été retenu et classé dans la catégorie « parcours découverte ».

IMPORTANT : pour chaque course, 1 seul parcours peut être labellisé au sein d'une même catégorie. Par conséquent, certaines courses proposent également des parcours non labellisés, ne comptant pas dans le classement du challenge.

CATEGORIE « PARCOURS DECOUVERTES »

- **1^{er} mars 2020** : **Trail des écoliers**, Champdieu – parcours 11 km
- **5 avril 2020** : **Course nature la Marcellinoise**, Saint-Marcellin-en-Forez – parcours 14 km
- **3 mai 2020** : **Trail des Hautes-Chaumes**, Roche – parcours 14 km
- **21 juin 2020** : **Course nature du Vizezy**, Montbrison – parcours 13 km
- **5 juillet 2020** : **Chalmatrail**, Chalmazel-Jeansagnière – parcours 16 km
- **30 août 2020** : **Trail des Vallées**, Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte – parcours 10 km
- **20 septembre 2020** : **ICIO trail**, Usson-en-Forez – parcours 10 km
- **8 novembre 2020** : **Rallye-trail La Bardoise**, Bard – parcours 15 km (longueur totale)

CATEGORIE « PARCOURS EXPERTS »

- **1^{er} mars 2020** : **Trail des écoliers**, Champdieu – parcours 21 km
- **5 avril 2020** : **Course nature la Marcellinoise**, Saint-Marcellin-en-Forez – parcours 20 km
- **3 mai 2020** : **Trail des Hautes-Chaumes**, Roche – parcours 24 km
- **21 juin 2020** : **Course nature du Vizezy**, Montbrison – parcours 25 km
- **5 juillet 2020** : **Chalmatrail**, Chalmazel-Jeansagnière – parcours 28 km
- **30 août 2020** : **Trail des Vallées**, Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte – parcours 29 km
- **20 septembre 2020** : **ICIO trail**, Usson-en-Forez – parcours 21 km

3 – Conditions de participation

Le Challenge est ouvert à tous les coureurs, licenciés ou non, inscrits aux courses nature et trail sélectionnés pour l'édition 2020 du Challenge Loire Forez, sous leur propre et exclusive responsabilité. La participation au Challenge Loire Forez est gratuite et automatique pour les coureurs. Les coureurs s'engagent à respecter les règlements sportifs de chaque épreuve du Challenge. Le non-respect des règles instituées par l'organisateur de chaque épreuve entraînera le déclassement du coureur sur l'épreuve concernée.

Le Challenge distingue deux catégories de concurrents, tous âges confondus :

- les hommes ;
- les femmes.

Pour pouvoir être qualifié au Challenge, un concurrent doit participer au **moins à 5 des 8 épreuves (parcours « découvertes) ou au moins à 4 des 7 épreuves (parcours « experts) dans une même catégorie de parcours** (« découvertes » ou « expertes »)

4 – Classements intermédiaires

Les organisateurs des courses s'engagent à communiquer à Loire Forez la liste des coureurs et les résultats dans les 7 jours qui suivent l'épreuve, à partir desquels sera établi un classement intermédiaire du Challenge.

5 – Calcul des points pour le classement

Un barème de points dégressif est mis en place. À partir du classement scratch de chaque course, les femmes et les hommes seront séparés ce qui donnera deux nouveaux classements avec un barème identique.

Des points seront affectés à chaque concurrent-e en fonction de sa place dans le classement.

Pour les épreuves au format trail, le décompte des points commencera à 500 points :

500 points pour le premier coureur et la première coureuse
499 points pour le second coureur et la seconde coureuse
498 points pour le troisième coureur et la troisième coureuse

↓

1 point pour le-la 500^e et au-delà.

Pour les épreuves au format rallye, le décompte des points commencera à 450 points :

450 points pour le premier coureur et la première coureuse

449 points pour le second coureur et la seconde coureuse

448 points pour le troisième coureur et la troisième coureuse

↓

1 point pour le-la 450^e et au-delà.

Un bonus sera attribué aux coureurs ayant participé à plus de 5 courses du Challenge dans une même catégorie de course :

- 6 points pour 6 courses réalisées
- 7 points pour 7 courses réalisées
- 8 points pour 8 courses réalisées

6 - Classement final

Il sera effectué pour les coureurs ayant participé **au moins à 5 des 8 épreuves (parcours « découvertes) ou au moins à 4 des 7 épreuves (parcours « experts ») dans une même catégorie de parcours** (« découvertes » ou « expertes »)

Pour chaque participant, les 4 ou 5 meilleurs résultats au sein d'une même catégorie de parcours seront retenus et cumulés, avec la prise en compte de l'éventuel bonus.

Il sera établi un classement pour les catégories :

- « Parcours découvertes » - Hommes
- « Parcours découvertes » - Femmes
- « Parcours experts » - Hommes
- « Parcours experts » - Femmes

Les ex-aequo parmi les trois premiers du classement dans chaque catégorie seront départagés par le nombre de kilomètres parcourus sur l'ensemble des courses du Challenge.

7 - Récompenses

L'ensemble des concurrents ayant complété le Challenge Loire Forez (c'est-à-dire ayant participé au moins à 4 des 7 courses (parcours « découverte ») ou 5 des 8 courses (parcours « experts ») dans une même catégorie) recevront une récompense.

Seront plus particulièrement récompensés les trois premiers de chaque catégorie de courses (parcours « découvertes » et parcours « experts »), dans chaque catégorie de concurrents (hommes, femmes).

Ces récompenses en nature ne seront ni remboursables ni échangeables. Elles pourront être récupérées par les coureurs soit à la soirée de remise des prix (dont la date sera communiquée en fin d'année), soit, après cette soirée, à l'hôtel d'agglomération. Elles ne seront pas envoyées par courrier.

8 – Modalités de communication

Les résultats du Challenge restent la propriété de Loire Forez agglomération, chargée de la gestion des résultats.

Les organisateurs des courses faisant partie de l'édition 2020 ont la possibilité de communiquer sur le Challenge en utilisant le logo de Loire Forez agglomération.

9 – Droit à l'image

Par sa participation aux courses du Challenge Loire Forez, chaque concurrent-e autorise expressément Loire Forez agglomération et les organisateurs de chacune des courses à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif son image concernant l'événement ainsi qu'à l'exploiter à des fins de promotion du Challenge Loire Forez sur tous supports pour une durée de 30 années dans le monde entier.

10 – Informatique et libertés

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, chaque coureur-se bénéficie d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en adressant par voie postale un courrier à :

Loire Forez agglomération
Direction de la communication
17 bd de la Préfecture – CS30211
42605 Montbrison cedex
Mail : communication@loireforez.fr